

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Date de la convocation
2.07.2026

Nombre de conseillers
En exercice **29**
Présents **22**
Votants **28**

L'an deux mille vingt six
le huit juillet,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. THIBAUT,
Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE,
Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, M. AUCHER, Mme LE DUC, M. GANDIER, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. SERGENT

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Francis AUCHER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de Mme Carole LE DUC à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Christopher LETAIN

Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à M. Romain BONNET

Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Analyse des cendres du bûcher d'Urbain Grandier : Participation financière et
convention de prêt avec l'association « Les journées de l'histoire de Monts sur
Guesnes »**

M. Xavier POINSON, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Le 10 avril dernier, le musée Charbonneau-Lassay a eu l'honneur d'accueillir le
docteur Philippe Charlier – président de l'association française de paléopathologie et de
pathographie – pour une étude visuelle et un prélèvement sur les cendres supposées du
bûcher d'Urbain Grandier pour de futures analyses.

Afin de poursuivre ce projet, le Dr. Charlier sollicite une participation financière de
la ville de Loudun. Le coût total de l'étude (réactifs, utilisation de machines) s'élève à 2
200 €.

Cette étude constitue une opportunité exceptionnelle de documenter
scientifiquement un élément majeur du patrimoine loudunais. Philippe Charlier est une
autorité reconnue dans le milieu, dont la renommée est aujourd'hui internationale ; il a
notamment étudié la supposée tête momifiée d'Henri IV, ainsi que des restes humains
attribués à Adolf Hitler. Lui-même et ses équipes disposent donc d'une expérience
irremplaçable concernant l'application des techniques de la médecine légale à l'étude
archéologique.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le :11.3.JUIL. 2026.....

Publié le :11.3.JUIL. 2026.....

Notifié le :

En effet, il nous était jusqu'à maintenant impossible d'affirmer que les cendres présentées au musée Charbonneau-Lassay étaient bien celles d'Urbain Grandier, ni même s'il s'agissait bien des cendres d'un bûcher funéraire !

Suite à cette étude, il sera possible de déterminer, sur des bases scientifiques, si ces cendres proviennent effectivement d'un bûcher.

Au vu de l'importance de l'affaire Urbain Grandier dans l'histoire de notre ville, de sa présence dans les thèmes abordés par nos musées, et de l'intérêt des publics pour le sujet, il nous semble donc essentiel que la ville de Loudun participe au financement de ces analyses.

Le Dr. Charlier souhaite par ailleurs proposer une conférence qui serait dédiée aux résultats de cette étude. Cette conférence serait proposée au public Loudunais ; là aussi il nous semble essentiel que la ville de Loudun accueille cette conférence dans les meilleures conditions possibles. Il a été pris contact avec le Dr. Charlier afin de déterminer la date de son intervention. Cette conférence pourrait avoir lieu à la Collégiale Sainte-Croix, lieu suffisamment vaste et prestigieux pour accueillir cet événement, et dont Urbain Grandier lui-même avait la charge.

Par ailleurs, le Dr Charlier animera une conférence le 11 juillet à Monts-sur-Guesnes. À cette occasion, il souhaite pouvoir présenter, sous forme de prêt, les cendres attribuées à Urbain Grandier conservées au musée Charbonneau-Lassay. Les résultats des analyses ne seront pas encore disponibles à cette date ; ils seront en revanche présentés lors de la conférence organisée ultérieurement à Loudun, à la collégiale Sainte-Croix.

Le financement de cette étude est réparti comme suit :

- ⇒ Association Les Journées de l'Histoire de Monts-sur-Guesnes : 400 €
- ⇒ Association Les Amis de l'Historial : 400 €
- ⇒ Commune de Monts-sur-Guesnes : 700 €
- ⇒ Ville de Loudun : 700 €

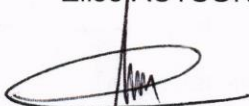
SOIT UN TOTAL DE 2 200 €

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture, Animation du patrimoine » en date du 6 juillet 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur la participation financière de la Ville de Loudun à hauteur de 700 € pour la réalisation des analyses ;
- ⇒ autorise le prêt des cendres attribuées à Urbain Grandier à l'association « Les journées de l'histoire de Monts sur Guesnes », dans le cadre de la conférence organisée à Monts-sur-Guesnes le 11 juillet, selon les termes d'une convention de prêt ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

